

Deux fois **plus d'avions**
c'est deux fois **plus de bruit** et
de **pollution chimique !**

La **DGAC** nous promet
de « **favoriser** la croissance
du **transport aérien** »

REUNION PUBLIQUE SUR LES NUISANCES AERIENNES

Le vendredi 8 février 2013 à 21h00
Salle des mariages - Mairie de Bonnelles

Si nous laissons faire,
notre **santé** et
celle de nos **enfants**
seront **sacrifiées !**



Protégeons notre santé et notre cadre de vie

ACNAB – Agir Contre les Nuisances Aériennes à Bonnelles et sa région
Association loi 1901 – 22 rue de la libération – 78830 Bonnelles – <http://acnab.org>

Avec 525 adhérents et à sa 9^{ème} année d'existence, l'ACNAB est aujourd'hui un acteur majeur dans le cercle associatif de défense contre les nuisances aériennes.

L'ACNAB fédère aujourd'hui toute sa région incluant les villes de Saint-Arnoult en Yvelines, Rochefort, Longvilliers, Bullion, Limours et Bonnelles, représentées au sein de son bureau. L'unité des communes à agir ensemble et dans la même direction est indispensable à l'écoute des administrations et des élus et à l'obtention de résultats.

L'ACNAB a toujours pour ambition de répondre aux attentes des habitants de sa région, pour améliorer la situation créée sur nos communes par les nuisances aériennes (sonores et chimiques) liées aux nouvelles procédures mises en place en mars 2002 et aggravées depuis novembre 2011.

Notre action, essentiellement basée sur le lobbying, s'appuie sur une information active en réseau, en entretenant une synergie d'actions entre élus, associations et citoyens.

L'ACNAB a besoin de ses adhérents pour convaincre nos élus, la DGAC, ADP et les ministères concernés que nos analyses sont partagées par un grand nombre de citoyens mécontents de ces nuisances. Nous ne cessons de faire pression sur toutes les instances compétentes pour que ces engagements soient tenus.

Notre association est désormais engagée dans un combat juridique contre l'arrêté du 16 novembre 2011. Elle finance de façon majeure au recours déposé au Conseil d'Etat par un groupement d'associations du sud d'Orly.

L'ACNAB a besoin d'un nombre important d'adhérents. Le montant de l'adhésion de 5 € par adhérent, inchangé depuis 8 ans, démontre que l'association privilégie le nombre de ses adhérents par rapport au montant des cotisations.

Nous comptons sur vous : **plus nous serons nombreux, plus notre association sera forte et mieux nous serons entendus. Sans votre soutien, nous ne pourrions ni éviter les augmentations des nuisances, ni obtenir des procédures réduisant le bruit.**

BULLETIN D'ADHESION

ACNAB

Agir Contre les Nuisances Aériennes à Bonnelles et sa région
Association de loi 1901 – 22 rue de la libération – 78830 Bonnelles

Je souhaite adhérer ou renouveler mon adhésion à l'ACNAB – cotisation annuelle : **5 € par personne** adhérente.

Je joins un montant de € (chèque à l'ordre de l'ACNAB), correspondant à cotisation(s).

Nom :

Prénom :

Adresse email :